

RAPPORT DE JURY
CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE en LATIN et en GREC
PROFESSEURS CERTIFIES ET AGREGES
ETABLISSEMENTS PUBLICS ET PRIVES
Session Janvier 2021.

COMPOSITION DU JURY :

- Dominique Augé, IA-IPR de Lettres, en charge du suivi des Langues et Cultures de l'Antiquité,
- Sophie Aubert-Baillet, maître de conférences de latin habilitée à diriger des recherches (Université Grenoble Alpes),
- Céline Saunier, Professeure agrégée de Lettres Classiques.

DISCIPLINES REPRESENTÉES et RESULTATS

Pour cette quatrième session :

- 6 candidats se sont inscrits pour la certification option Latin. 6 dossiers ont été examinés.
- 3 étaient issus de Lettres Modernes, 1 d'espagnol
- 2 candidats ne se sont pas présentés à l'épreuve orale d'admission.
- 2 candidats admis.
- 2 candidats refusés.
- Les candidats ont été notés de 08/20 à 15/20.

Les candidats ont montré leur motivation d'enseigner les LCA et de faire vivre ces langues anciennes. Toutefois le jury souhaite donner certains conseils aux futurs candidats à cette certification.

A. ANALYSE DES RESULTATS

Nous donnerons ici deux raisons essentielles aux refus de certaines candidatures.

1°) Une appropriation insuffisante de la didactique propre à la discipline :

Dans l'élaboration du dossier comme dans la première partie de l'épreuve orale, il est demandé aux candidats de réfléchir à la dimension didactique particulière qu'ils devront mettre en œuvre dans l'enseignement des LCA. Ils doivent se questionner sur des démarches innovantes aussi bien en langue qu'en culture, en veillant à ne jamais dissocier les deux. Il leur faut également s'interroger sur les dispositifs à proposer à leurs élèves afin de permettre à chacun d'acquérir des connaissances et des compétences suivant son niveau, en cherchant à construire une progressivité des notions linguistiques à traiter. Enfin, les candidats auront également à réfléchir sur la manière d'aborder les textes avec leurs élèves en variant les approches : lecture, compréhension, traduction. Le jury souhaiterait donc attirer l'attention des futurs candidats sur une nécessaire préparation de ces problématiques et sur une indispensable formation qui doit notamment s'appuyer sur les documents mis à leur disposition sur la plateforme dédiée.

2°) Une maîtrise insuffisante de la langue :

Dans la deuxième partie de l'épreuve orale, le jury soumet au candidat un court extrait de l'œuvre qu'il leur a été demandé de préparer. Une formation est disponible sur m@gistère. Cette année, il s'agissait de la *Première Philippique* de Cicéron. Les candidats se penchent sur un court passage de cet extrait et sont amenés à réfléchir sur un point de langue. Cet exercice permet d'évaluer les connaissances linguistiques des candidats, et leur capacité à interroger spontanément le texte. Le jury précise qu'il s'agit là d'un exercice

évalué avec bienveillance, l'objectif étant pour le candidat de témoigner d'une capacité à rendre compte de sa démarche pour arriver à une traduction.

B. CONSEILS AUX CANDIDATS.

1) L'élaboration du dossier de candidature.

Le jury rappelle que ce dossier doit contenir non seulement le parcours des candidats et leurs motivations, mais également la présentation d'une séquence ou d'une séance de cours (expérimentée ou non, selon la situation de chacun) qui soit fidèle aux instructions officielles. Nous attendons des candidats qu'ils proposent une séquence personnelle, même non expérimentée, fruit d'une réflexion sur les enjeux de cet enseignement. Il ne s'agit pas ici de reproduire sans modification des ressources accessibles en ligne, des cours de collègues ou des extraits de manuels.

2) Les nécessaires échanges entre pairs.

Le jury encourage fortement les candidats à prendre contact avec les professeurs de Lettres Classiques en poste dans leur établissement ou dans des établissements voisins, à échanger avec eux sur leur pratique et à les observer en classe. Le candidat est invité à consulter les ressources mises à disposition sur les sites institutionnels (Eduscol, le site national des LCA ODYSSEUM, les sites académiques, le site dédié aux LCA dans l'académie de Grenoble : <https://pegasus-pedagogie.web.ac-grenoble.fr>).

3°) La première partie de l'épreuve orale : la présentation du dossier.

Le jury lit avec une grande attention le dossier de chaque candidat avant les épreuves orales. Il n'attend donc pas que le candidat répète ce qu'il contient, mais plutôt qu'il en fasse une analyse critique. Ceci sera possible soit après expérimentation de la séquence en classe (si la situation le permet), soit après que le candidat aura pris connaissance des instructions officielles et des ressources mises à sa disposition pour l'aider à se former. La plateforme dédiée à cette formation l'aidera à évaluer ses propres connaissances et compétences en langue et en traduction. Le candidat pourra également y trouver des idées pour réfléchir à sa pratique didactique, des exemples concrets de séances de cours expérimentées en classe.

4°) L'entretien avec le jury :

a) Le retour sur la séquence de cours présentée dans le dossier

Le candidat à la certification complémentaire en latin ou en grec enseigne déjà dans une autre discipline. Lors de l'entretien avec le jury, ce dernier souhaite que soit menée une véritable réflexion didactique et pédagogique sur l'enseignement des Langues et Cultures de l'Antiquité. Il est attendu du candidat qu'il se questionne sur les modalités d'enseignement propres à garantir un apprentissage efficace pour les élèves dans cette discipline qui conjugue savoir-faire linguistique, pratique de la lecture, de la traduction de textes et connaissances culturelles.

b) Le questionnement critique

Voici quelques questionnements qui peuvent nourrir la réflexion chez les futurs candidats : Comment choisir ses textes ? Où trouver les ressources nécessaires ? Comment articuler l'étude de la langue et la découverte de la civilisation ? Quelle méthode mettre en œuvre pour conduire la lecture du texte sans un recours systématique à la traduction ? Quelle place accorder à l'exercice de la version ? Comment amener les élèves à élaborer une traduction plus personnelle d'un passage déjà étudié ? Comment développer la collaboration, l'autonomie et la créativité ? De quels outils de différenciation pédagogique disposer ? Le jury attend davantage un questionnement du candidat que des réponses.

5°) La seconde partie de l'épreuve orale : la vérification des acquis linguistiques.

Un professeur qui souhaite enseigner le latin ou le grec ne peut se passer de posséder des bases linguistiques (morphologie, syntaxe, lexicque, compétences de traduction...).

Cette seconde partie de l'épreuve comporte deux temps : un questionnement sur un point de langue spécifique dans l'extrait soumis au candidat, puis la traduction d'un court passage du texte.

Pour préparer l'épreuve orale, il est donc vivement conseillé aux candidats de réactiver des connaissances, (parfois anciennes) et pour cela de fréquenter régulièrement des textes latins ou grecs authentiques, de s'aider de grammaires scolaires ou universitaires pour pallier les oublis et consolider les acquis. Le jury n'attend pas une traduction spontanée, fluide et précise, mais évaluera la capacité du candidat à se confronter avec le texte latin ou grec.

Voici des exemples de questions soumises aux candidats :

- L'emploi de structures grammaticales précises (l'adjectif verbal)
- L'emploi de cas précis (l'accusatif, l'ablatif...)
- L'emploi des modes verbaux (le subjonctif, le participe...)
- La syntaxe des propositions relatives
- ...

Le jury tient à souligner que la motivation sans faille dont ont fait preuve les candidats prouve l'intérêt d'une telle certification complémentaire propre à placer devant les élèves des enseignants aux parcours variés qui sauront réfléchir à leurs pratiques pédagogiques pour faire progresser leurs élèves et les aider à acquérir de solides compétences dans tous les domaines de la discipline.

Céline Saunier, pour le jury